

Conseil Municipal du 13 février 2024

Extrait du registre des délibérations

D 4-5/2024

Tarification

-

Evolution et
modifications des
tarifs pour le
cimetière municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de février à 19h03, le Conseil Municipal, convoqué le 07 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC (à partir de 19h54), M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, Mme LAURENT.

Absents ayant donné procuration :

Mme YAP ayant donné procuration à Mme FARINEAUX
M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à Mme MASSE
M. LEBLANC ayant donné procuration à M HUYLEBROECK (*jusque 19h54*)
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN
M. CRUCHET ayant donné procuration à M LE NEINDRE
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER
Mme BERTHELOT ayant donné procuration à M GARCIA
M. RENOUF ayant donné procuration à Mme DUVAUX
Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 0

Excusés-représentés : 8

Votants : 33

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame Pascale LAHOUSTE :

La présente délibération a pour but de proposer des tarifs municipaux concernant le cimetière municipal.

En effet s'agissant des tarifs relatifs au cimetière, il est important de préciser que les taxes funéraires ont été supprimées au 1^{er} Janvier 2021. L'augmentation proposée permet de compenser partiellement cette absence de recettes sans impacter le coût pour les habitants.

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux



La nouvelle grille proposée est donc la suivante :

ACHATS	15 ans	30 ans	50 ans
Fosses	/	366 €	609 €
Caveaux	/	456 €	759 €
Concessions enfants	/	182 €	304 €
Cavernes	182 €	366 €	609 €
Columbariums	243 €	486 €	809 €
Achat plaque obligatoire lors de l'achat de la concession	182 €	182 €	182 €

RENOUVELLEMENTS	15 ans	30 ans	50 ans
Fosses	182 €	366 €	609 €
Caveaux	227 €	456 €	759 €
Concessions enfants	90 €	182 €	304 €
Cavernes	182 €	366 €	609 €
Columbariums	243 €	486 €	809 €

Création tarifs utilisation	1 ^{er} au 3 ^{ème} jour	4 ^{ème} au 33 ^{ème} jour	A partir du 34 ^{ème} jour
Caveau d'attente	Gratuit	3 € par jour	4 € par jour

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales qui prévoit que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant qu'il convient donc de remanier les tarifications funéraires,

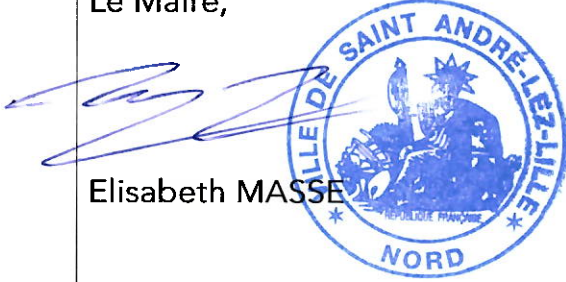
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Ne participe pas au vote : M. LEBLANC

- **ABROGE** l'ensemble des délibérations et décisions relatives aux tarifs funéraires à compter de la date d'application des nouveaux tarifs en vigueur soit le 1^{er} mars 2024 ;
- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire relatif au cimetière ;

- DECIDE que les recettes seront imputées au budget communal ;
- DIT QUE cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX